

Question 14

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.3.3-1	Décisions et procédures de recours	10 points
----------------------------	--------------------	---	------------------

Situation de départ

Vous devez expliquer à un citoyen présent au guichet ce que sont les décisions (les dispositions) et ce qui peut faire l'objet d'une décision.

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

Tâche

- a. Évaluez les deux cas ci-dessous et déterminez si l'on a affaire à des cas de décision ou non. Donnez chaque fois deux justifications.
Vous obtiendrez dans chaque cas 1 point si vous répondez correctement à la question de savoir si l'on est en présence d'un cas de décision et 1 point par justification correcte. Total : 6 points.

Cas 1	Les habitants de votre commune projettent d'organiser une fête de rue et ont demandé à l'administration municipale compétente de fermer la rue pendant le week-end de cette fête. La commune a examiné la demande et est arrivée à la conclusion qu'il n'était pas possible de fermer la rue pendant tout un week-end.
A-t-on affaire à un cas de décision ?	
Raisons pour lesquelles on peut parler d'un cas de décision ou non	

1

2

T 3

Points
obtenus

Cas 2	Le Contrôle des habitants de votre commune demande à un nouveau résident de se présenter à la commune et de s'enregistrer en bonne et due forme.	Points
A-t-on affaire à un cas de décision ?		1
Raisons pour lesquelles on peut parler d'un cas de décision ou non		2
<p>b. Les décisions ou les dispositions nécessitent toujours une indication des voies de droit. Que se passe-t-il si vous oubliez d'indiquer les voies de droit ? Vous obtiendrez 2 points pour la réponse correcte.</p>		2
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		
<p>c. Que signifient les termes ci-dessous ? Donnez vos réponses en écrivant des phrases complètes. Vous obtiendrez 1 point pour chaque définition.</p>		
Contestabilité		1
Nullité		1
		T 7
		Points obtenus